DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 1/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 02500-2611

Dénomination DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination Décerant pour carrosserie de véhicules

supplèmentaire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Meccanocar Italia S.r.I.
Adresse Via San Francesco, 22
Localité et Etat 56033 Capannoli (PI)

Italy

Tél. +39 0587 609433 Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de m

sécurité.

moreno.meini@meccanocar.it

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830.

D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Corrosion cutanée, catégorie 1 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

Lésions oculaires graves, catégorie 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 2/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Pictogrammes de danger:



Mentions d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter gants de protection et équipement de protection des yeux / du visage.

P260 Ne pas respirer les brouillards / aérosols.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles

de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément aux réglementations locales.

Contient: 2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

ALCOOLS, RAMIFIÉS C11-13, ÉTHOXYLÉS

HYDROXYDE DE SODIUM

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification x = Conc. % Classification 1272/2008 (CLP)

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

CAS 112-34-5 $8 \le x < 9$ Eye Irrit. 2 H319

CE 203-961-6 INDEX 603-096-00-8

N° Reg. 01-2119475104-44-XXXX

ALCOOLS, RAMIFIÉS C11-13,

ÉTHOXYLÉS

CAS 68439-54-3 2 ≤ x < 2,5 Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318

CE 931-985-3 INDEX -

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 3/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

HYDROXYDE DE SODIUM

CAS 1310-73-2

0,85 ≤ x < 0,95 Skin Corr. 1A H314, Eye Dam. 1 H318

CE 215-185-5

INDEX 011-002-00-6

N° Reg. 01-2119457892-27-XXXX

Le texte complet des indictions de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 30/60 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter aussitôt un médecin.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Consulter aussitôt un médecin.

INGESTION: Faire boire dans la plus grande quantité possible. Consulter aussitôt un médecin. Ne provoquer de vomissement que sur autorisation expresse du médecin.

INHALATION: Appeler aussitôt un médecin. Amener la personne à l'air libre loin du lieu de l'accident. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Adopter les précautions appropriées pour le secouriste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur. ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 4/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du travail que pour les interventions d'urgence.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Garantir un système de mise à terre approprié pour les installations et pour les personnes. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les éventuels poussières, vapeurs ou aérosols. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Se laver les mains après utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver dans un lieu aéré et sec, loin de sources d'amorçage. Maintenir les récipients hermétiquement fermés. Maintenir le produit dans des conteneurs clairement étiquetés. Éviter le réchauffement. Éviter les chocs violents. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Portugal

OEL EU

Références Réglementation:

PRT

ΕU

LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST) **FSP** España FRA Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS France

EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition,published 2018)
DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017 GBR United Kingdom ITA Italia

Norge Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om

NOR arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5

Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos

trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no

trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018

Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive

2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2 du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 5/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

TLV-ACGIH

ACGIH 2019

Туре	de seuil état TWA/8h			STEL/15min		Notes /			
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	Observatio	ns		
VLA	ESP	67,5	10	101,2	15				
WEL	GBR	67,5	10	101,2	15				
VLEP	ITA	67,5	10	101,2	15				
TLV	NOR	68	10						
VLE	PRT	67,5	10	101,2	15				
OEL	EU	67,5	10	101,2	15				
TLV-ACGIH		66	10						
Concentration prévue sans	effet sur l`environnemen	t - PNEC							
Valeur de référence en eau douce				1,1	mg/				
Valeur de référence en eau de mer			0,11	mg/	1				
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				4,4	mg/	kg			
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,44	mg/	kg			
Valeur de référence pour les microorganismes STP				200	mg/				
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)				56	mg/	kg			
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0,32	mg/kg				
Santé –									
Niveau dérivé sans effo	et - DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s				Effets sur les travailleurs				
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	
Orale				5 mg/kg bw/d					
Inhalation			40,5 mg/m3	40,5 mg/m3			67,5 mg/m3	67,5 mg/m	
Dermique				50 mg/kg bw/d				83 mg/kg bw/d	
HYDROXYDE DE SODI Valeur limite de seuil	UM								
Туре	état TWA/8h			STEL/15min	Notes / Observations				
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	Observatio	ns		
VLA	ESP			2					
VLEP	FRA	2							
WEL	GBR			2					
TLV	NOR	2							
TLV-ACGIH				2 (C)					
Santé –									
Niveau dérivé sans effo	et - DNEL / DMEL Effets sur les consommateur s				Effets sur les travailleurs				
Voie d`exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	
			unioniques	Gironiques			chioniques	1 mg/m3	

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 6/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Légende:

(C) = CEILING; INHALA = Part inhalable; RESPIR = Part respirable; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES YEUX

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumes, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Gants en caoutchouc butyle, caoutchouc Néoprène ™ ou caoutchouc nitrile.

RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat Physique liquide clair

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 7/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Couleur oxyde jaune
Odeur caractéristique
Seuil olfactif Pas disponible

рΗ 13-14 Point de fusion ou de congélation 0°C Point initial d'ébullition 100 °C 100 °C Intervalle d'ébullition Point d'éclair > 100 °C Taux d'évaporation Pas disponible Inflammabilité de solides et gaz Pas disponible Limite inférieur d'inflammabilité Pas disponible Limite supérieur d'inflammabilité Pas disponible Limite inférieur d'explosion Pas disponible Limite supérieur d'explosion Pas disponible Pression de vapeur Pas disponible Densité de vapeur Pas disponible

Densité relative 0,855

Solubilité soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité > 100 °C
Température de décomposition Pas disponible
Viscosité min 5 cSt
Propriétés explosives non explosif
Propriétés comburantes Pas disponible

9.2. Autres informations

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Peut former des peroxydes lors d'une exposition prolongée à l'air et à la lumière.

HYDROXYDE DE SODIUM

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 8/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions d'utilisation et de stockage normales, aucune réaction dangereuse n'est prévisible.

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Peut réagir avec: substances oxydantes.Peut former des peroxydes avec: oxygène.Dégage de l'hydrogène au contact de: aluminium.Peut former des mélanges explosifs avec: air.

HYDROXYDE DE SODIUM

- Emet de l'hydrogène par réaction avec les métaux.
- Réaction exothermique avec des acides forts.
- Risque de réaction violente.
- Risque d'explosion.
- Réagit violemment avec l'eau.

10.4. Conditions à éviter

Aucune en particulier. Respecter néanmoins les précautions d'usage applicables aux produits chimiques.

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Éviter l'exposition à: air.

Températures élevées et sources d'inflammation. Exposition prolongée à l'air / à l'oxygène et à la lumière.

HYDROXYDE DE SODIUM

Éviter l'exposition à: air, humidité, sources de chaleur.

- Loin de la lumière directe du soleil.
- Pour éviter la décomposition thermique, ne surchauffez pas.
- Exposition à l'humidité.
- Congélation

10.5. Matières incompatibles

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Incompatible avec: substances oxydantes, acides forts, métaux alcalins.

Agents oxydants.

HYDROXYDE DE SODIUM

Incompatible avec: acides forts,ammoniac,zinc,plomb,aluminium,eau,liquides inflammables.

Métaux, agents oxydants, eau, acides, aluminium, autres métaux légers et leurs alliages.

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 9/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

10.6. Produits de décomposition dangereux

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Peut dégager: hydrogène.

Oxydes de carbone lors de la combustion.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Peut être absorbé par inhalation, et contact cutané; irritante pour la peau et en particulier pour les yeux. Peut provoquer des lésions à la rate. A la température ambiante, le risque d'inhalation est improbable, compte tenu de la basse tension de vapeur de la substance.

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:
Non classé (aucun composant important)
LD50 (Oral) du mélange:
>2000 mg/kg
LD50 (Dermal) du mélange:
Non classé (aucun composant important)

HYDROXYDE DE SODIUM

LD50 (Or.) 1350 mg/kg Rat

LD50 (Der) 1350 mg/kg Rat

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 10/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

LD50 (Or.) 3384 mg/kg Rat

LD50 (Der) 2700 mg/kg Rabbit

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Corrosif pour la peau

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (Petit Russe blanc, Chbb-SPF)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: légèrement irritant

HYDROXYDE DE SODIUM

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 1

Espèce: humaine

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

Référence bibliographique: York M, Griffiths E, Whittle E et Basketter DA, Evaluation of a human patch test for the identification and classification of skin

irritation irritation (1996)

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

HYDROXYDE DE SODIUM

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: irritant

Référence bibliographique: Jacobs GA, OCDE, tests d'irritation oculaire sur l'hydroxyde de sodium (1992)

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

HYDROXYDE DE SODIUM

Méthode: Selon le document de l'OCDE sur les PEID pour l'hydroxyde de sodium

Fiabilité: 2

Espèce: humaine (mâle) Voie d'exposition: cutanée Résultats: non sensibilisant

Référence bibliographique: Park et al., Journal of Dermatological Science, 10, 159-165 (1995).

Sensibilisation cutanée

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 11/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 406

Fiabilité: 2

Espèce: cochon d'Inde Voie d'exposition: cutanée Résultats: non sensibilisant

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471

Fiabilité: 2

Espèce: S. typhimurium

Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 475

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale Résultats: négatifs

<u>CANCÉROGÉNICITÉ</u>

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Effets néfastes sur le développement des descendants 2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: NOAEL 1 000 mg / kg pc / jour

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

ALCOOLS, RAMIFIÉS C11-13, ÉTHOXYLÉS

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

HYDROXYDE DE SODIUM

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 12/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 250 mg / kg pc / jour

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle) Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: NOAEL 14 ppm Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 411

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée Résultats: NOAEL <200 mg / kg pc / jour

ALCOOLS, RAMIFIÉS C11-13, ÉTHOXYLÉS

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

HYDROXYDE DE SODIUM

Sur la base des données disponibles et par le jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles en cas d'exposition prolongée ou répétée.

DANGER PAR ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Informations pas disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Biodégradable rapidement, 92% en 28 jours.

HYDROXYDE DE SODIUM

Solubilité dans l'eau > 10000 mg/l

Dégradabilité: données pas disponible

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 13/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Coefficient de répartition

: n-octanol/eau

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

1

12.6. Autres effets néfastes

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

2-(2-BUTOXYÉTOXY)ÉTHANOL

Élimination du produit: éliminer comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Élimination du récipient: vider complètement le récipient. Après avoir vidé, évacuer vers un endroit sûr. Envoi vers récupération de tambour ou récupération de métal.

HYDROXYDE DE SODIUM

- Diluer avec beaucoup d'eau.
- Les solutions à pH élevé doivent être neutralisées avant d'être déchargées.
- Neutraliser avec de l'acide.
- Conformément aux réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 14/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

	(
Pas applicable	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Pas applicable	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Pas applicable	
14.4. Groupe d'emballage	
Pas applicable	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Pas applicable	
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Pas applicable	
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Informations non pertinentes	
RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation	
15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de san	té et d'environnement
Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE : Aucune	
Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2	<u>2006</u>
Produit Point 3	

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 15/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Substances contenues

Point 55 2-(2-

BÛTOXYÉTOXY)ÉT HANOL N° Reg.: 01-2119475104-44-

XXXX

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

Ė

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4

Skin Corr. 1ACorrosion cutanée, catégorie 1ASkin Corr. 1Corrosion cutanée, catégorie 1Eye Dam. 1Lésions oculaires graves, catégorie 1

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, catégorie 2
H302 Nocif en cas d'ingestion.

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 16/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

I ÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition
- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

- 1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
- 2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
- 3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (l'Atp. CLP)
- 4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
- 5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
- 6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
- 7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP) 8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
- 9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
- 10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
- 11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
- 12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
- 13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
- 14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
- 15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
- 16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

DECIREUR POUR VOITURES AVEC COUVERTURE POLIMERIQUE

Revision n. 2

du 08/07/2020

Imprimè le 08/07/2020

Page n. 17/17

Remplace la révision:1 (du: 14/03/2019)

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.

Modifications par rapport à la révision précédente. Des modifications ont été apportées aux sections suivantes: 02 / 03 / 08 / 09 / 10 / 11 / 12 / 13 / 15 / 16.